

Délibération n° 2018-47 du Comité syndical du vendredi 21 Décembre 2018

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)- 2019

L'an deux mil dix huit le vendredi 21 décembre à quinze heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID- 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 13 décembre 2018.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU représenté par Laurent DUPONT, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER représenté par Georges PIERRUGUES, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Julie GARCIN-SAUDO, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO représentée par Gérard CABELLO, Yolande PRULHIÈRE, Philippe SALASC, Jean-François SOTO Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Olivier BERNARDI, Béatrice FABRE, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE, Laurent SINTES, Irène TOLLERET
Invités : 29 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17	

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

Considérant, la présentation sur les orientations budgétaires du Pays annexée au présent rapport,

Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président du Sydel Pays Cœur d'Hérault doit, chaque année, présenter au Comité Syndical un « rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport doit également comporter « une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ».

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Comité Syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les orientations générales du Sydel Pays Cœur d'Hérault pour son projet de budget primitif 2019, sont définies dans la Présentation annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2019.

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) du Sydel Pays Cœur d'Hérault pour l'exercice 2019 lors de la séance du Comité Syndical du 21 décembre 2018;
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération

Clermont l'Hérault, le 21 Décembre 2018

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 21 Décembre 2018

Publiée le 21 Décembre 2018
Transmise le 21 Décembre 2018

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication